

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL
ET RURAL
DU PAYS DU SUD TOULOUSAIN
CONTRAT REGIONAL UNIQUE
2015-2017/2020**



PETR du Pays du Sud Toulousain – 68 rue de l'église – BP 17 - 31390 Carbonne
Téléphone : 05 61 87 91 16 – courriel : paysudtoulousain@orange.fr

AXE STRATEGIQUE N° 1 : AGIR POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

MESURE 1 : PROMOUVOIR ET RENFORCER LES CAPACITES D'ACCUEIL ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

AXE DU CRU :

- A/ le développement économique

ARTICULATION AVEC LE CPER 2015 – 2020 :

- Volet emploi.

ARTICULATION AVEC LE SCoT :

Le SCoT définit, dans son chapitre 3, les conditions d'un développement économique équilibré en cohérence avec l'organisation multipolaire du territoire autour des pôles d'équilibre d'Auterive, de Carbonne, de Cazères/Martres/ Boussens et de Rieumes ainsi que des pôles de services. La présente mesure ciblera donc, les infrastructures économiques de ces pôles.

ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME LEADER :

Le programme LEADER comporte un important volet économique :

- Fiche action 1 : valoriser les ressources locales pour la croissance verte ;
- Fiche action 2 : structurer les filières économiques de demain ;

La présente mesure viendra compléter le programme LEADER sur les zones d'activités prioritaires définies par le SCoT.

ARTICULATION AVEC LA CANDIDATURE POCTEFA :

Le Sud Toulousain déposera avant fin 2015 un dossier de coopération internationale avec la Comarca Del Cinca Medio (territoire aragonais) au titre de l'axe 1 – priorité 3b – accompagnement des entreprises à l'international.

ARTICULATION AVEC LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CCIT 31 :

Il s'agit de mettre en place sur le territoire, une animation visant à promouvoir le territoire, à accompagner les porteurs de projets économiques, à développer une stratégie en matière de foncier économique.

PRESENTATION DE LA MESURE

- Contexte général :

Le territoire se caractérise par une forte dépendance à la métropole toulousaine. Il enregistre un ratio emploi / habitant défavorable et des créations d'emplois insuffisantes par rapport à la croissance démographique du territoire. L'économie productive sur le Sud Toulousain stagne voire régresse ces dernières années.

- Objectifs stratégiques :

- Améliorer le ratio emploi / habitant ;
- Accueillir de nouvelles activités notamment industrielles ;
- Renforcer l'attractivité économique du territoire.

- Contenu de la mesure :

- Développer et qualifier les infrastructures économiques
- Développer les services aux entreprises : hôtel d'entreprise, pépinière, services communs, etc.
- Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi

- Calendrier : 2015 – 2017

- Dès 2015 : zone d'activité Robert Lavigne à Auterive

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

1.1 Développer et qualifier les infrastructures économiques sur les pôles du territoire

- Types de dépenses :

- Investissement matériels et immatériels ;
- Actions de promotion

- Nature et/ou exemples de projets et actions :

- Extension, aménagement et qualification des zones d'activités majeures notamment à Auterive et Carbonne-Activestre ;
- Maintien et développement du site industriel de Martres – Boussens : extension, aménagements, qualification paysagère et architecturale ; accessibilité et mobilité, implantation de nouvelles entreprises, etc.

- Maîtres d'ouvrage : publics et privés

- Partenariats :
 - Région – Département – collectivités locales - Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse – THEOGONE – Clubs d'entreprises

1.2 Créer des services au profit des entreprises et porteurs de projets

- Type de dépenses :
 - Investissement matériels et immatériels ;
- Nature et/ou exemples de projets et actions :
 - Création d'hôtels d'entreprises, de services communs (salle de vidéo conférence, restauration collective, etc.)
- Maîtres d'ouvrage : publics et privés
- Partenariats :
 - Région – Département – collectivités locales ;
 - Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse – THEOGONE – Clubs d'entreprises, etc.

1.3 Favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi

- Type de dépenses :
 - Investissement matériels et immatériels ;
 - Actions de promotion, communication
- Nature et/ou exemples de projets et actions :
 - Lieux ressource formation
 - Actions de promotion des métiers et filières locaux : portes ouvertes entreprises, salon de l'emploi local, intervention dans les collèges, etc.
- Maîtres d'ouvrages : publics et privés
- Partenariats :
 - Région – Département – collectivités locales ;
 - Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse – Chambre des métiers et de l'artisanat, CAPEB - THEOGONE – Clubs d'entreprises – pôle emploi – MCEF – Mission Locale 31 - éducation nationale – Maison de l'Artisanat et de l'Environnement, etc.

EVALUATION ET SUIVI DE LA MESURE

- INDICATEURS DE SUIVI ET EVALUATION :
 - Nombre de projets réalisés (1.1) ;
 - Nombre d'entreprises nouvelles installées sur le territoire (1.1) ;
 - Nombre de services communs créés (1.2) ;
 - Nombre d'actions de promotion conduites (1.3) ;
- CRITERES DE SELECTION DES PROJETS :
 - Cohérence avec le SCoT (1.1 – 1.2 – 1.3) ;
 - Nombre d'emplois potentiels engendrés par le projet (1.1) ;
 - Nombre d'entreprises et/ou de salariés concernés (1.2)
 - Qualité des aménagements : architecture, paysage, gestion maîtrisée de l'eau, des déchets, etc. (1.1)
 - Partenariats engagés (1.2 - 1.3)

AXE STRATEGIQUE N° 1 : AGIR POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

MESURE 2 : LA TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE POUR UNE CROISSANCE VERTE

AXE DU CRU :

- C/Transition énergétique et écologique

ARTICULATION AVEC LE CPER 2015 - 2020 :

- Volet emploi
- Volet transition énergétique et écologique

ARTICULATION AVEC LE SCOT :

Le SCoT définit, en cohérence avec le Plan Climat Energie Territorial, une stratégie de développement durable autour du recours aux énergies renouvelables et de la prise en compte des ressources locales.

ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME LEADER :

Le programme LEADER comporte un volet sur la valorisation des ressources locales pour la croissance verte.

ARTICULATION AVEC TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) :

Le TEPCV viendra conforter la rénovation énergétique de l'habitat privé avec le complément local à l'éco chèque région, autre levier en faveur de l'activité et de l'emploi de la filière bâtiment.

PRESENTATION DE LA MESURE

- Contexte général :

Le territoire est engagé dans des démarches fortes pour la transition énergétique. Il a su mobiliser les acteurs publics et privés autour de ces démarches. Il se positionne aujourd'hui comme un territoire d'expérimentation et d'innovation en la matière avec la mise en place d'outils tels que la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé ou la réalisation de diagnostics énergétiques groupés des bâtiments publics.

- Objectifs stratégiques :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ;
- Devenir une référence dans l'aire métropolitaine en matière de production d'énergies renouvelables et d'économie d'énergie ;
- Renforcer la filière du bâtiment et l'emploi local en s'appuyant sur la plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

- Contenu de la mesure :

- Développer les énergies renouvelables et les réseaux chaleurs ;
- Poursuivre la rénovation des bâtiments publics et logements privés : diagnostic énergétiques groupés, programme de rénovation énergétique ;
- Développer l'économie circulaire et accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 2015 - 2017

- Dès 2015 : ressourcerie de Cazères

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

2.1 Développer les énergies renouvelables et les réseaux chaleurs

- Types de dépenses :

- Etudes de faisabilités ;
- Investissements matériels et immatériels

- Nature et/ou exemples de projets : installation d'un réseau de chaleur

- Maîtres d'ouvrages : publics et privés

- Partenariats : Région – ADEME – collectivités locales

2.2 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics

- Types de dépenses :

- Diagnostics énergétiques ;
- Investissements matériels et immatériels
- Nature et/ou exemples de projets ou actions : outre les diagnostics et travaux de rénovation, la création de réseaux intelligents de suivi des consommations pourra être éligible.
- Maîtres d'ouvrages : communes, communautés de communes et autres établissements publics de coopération intercommunale
- Calendrier : voir ci-dessus
- Partenariats : Région – ADEME – collectivités locales

2.3 Accompagner la rénovation énergétique des logements privés

- Types de dépenses :
 - Etudes et diagnostics ;
 - Ingénierie ;
 - Investissements matériels et immatériels
 - Actions de promotion, communication
- Maîtres d'ouvrages : publics et privés
- Partenariats : Région – Département - ADEME – CERCAD (Centre de Ressources Construction et Aménagement Durables) - collectivités locales – plateforme de la rénovation énergétique de l'habitat privé – Espace Info Energie du Sud Toulousain

2.4 Développer l'économie circulaire autour des déchets

- Types de dépenses :
 - Etudes et diagnostics ;
 - Ingénierie ;
 - Investissements matériels et immatériels
 - Actions de promotion, communication
- Maîtres d'ouvrages : publics et privés
- Nature et/ou exemples de projets : création de recycleries, ressourceries, actions de communication visant à réduire les emballages, etc.
- Calendrier : voir ci-dessus
- Partenariats : Région – Département - ADEME – collectivités locales – associations environnementales

2.5 Développer l'économie sociale et solidaire

- Types de dépenses : investissements matériels et immatériels
- Maîtres d'ouvrages : acteurs affiliés à l'ESS
- Exemple de projets : création de recycleries, ressourceries, légumeries adhérant à l'ESS, etc.
- Partenariats : Région – Département - ADEME – ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique) – Midi-Pyrénées Actives

EVALUATION ET SUIVI

- Indicateurs :
 - Nombre de projets accompagnés (2.1 – 2.2 – 2.3 – 2.4 – 2.5)
 - Nombre de diagnostics énergétiques réalisés (2.2 – 2.3)
 - Montant de travaux de rénovation engagés (2.2 – 2.3)
 - Nombre d'actions de promotion engagées (2.4)
- Critères de sélection des projets :
 - Cohérence avec le SCOT et le PCET (2.1 – 2.2 – 2.3 – 2.4);
 - Impact sur l'émission de GES (2.1 – 2.2 – 2.3) ;
 - Impact sur l'emploi (2.2 – 2.3 – 2.4 – 2.5)
 - Portée territoriale du projet (2.4)
 - Partenariats engagés (2.3 – 2.4)

AXE STRATEGIQUE N° 1 : AGIR POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

MESURE 3 : ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE LA RURALITE

AXE DU CRU :

- A/le développement économique

ARTICULATION AVEC LA CPER 2015 – 2020 :

- Volet emploi
- Volet transition écologique et énergétique

ARTICULATION AVEC LE SCOT :

Le SCoT assure un développement maîtrisé des espaces et villages ruraux en favorisant le maintien de l'activité agricole, des espaces naturels et de la biodiversité, du patrimoine naturel et architectural ainsi que des services et commerces de proximité.

ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME LEADER :

Le programme LEADER comporte un volet sur la valorisation des produits agricoles identitaires en lien avec la demande locale et métropolitaine. Ce dispositif permettra l'expérimentation d'outils collectifs de type couveuse favorisant l'installation de producteurs (notamment dans le maraîchage) et la mise à disposition de foncier. Le CRU ciblera également les projets agricoles collectifs favorisant des productions de qualité, leur commercialisation et leur transformation locale.

PRESENTATION DE LA MESURE

- Contexte général :

Le Sud Toulousain se caractérise par un secteur agricole important où la production céréalière prend de plus en plus de place au détriment de l'élevage et de productions maraîchères. Le marché métropolitain avec un potentiel d'un million de consommateurs est un atout pour le Sud Toulousain et ses productions locales de qualité alimentant des circuits courts de distribution. Par ailleurs, la qualité de ses espaces ruraux, de ses paysages et de son patrimoine architectural fait du Sud Toulousain un territoire naturellement attractif. L'enjeu est que les villages conservent un minimum de services et commerces de proximité.

- Objectifs stratégiques :

- Développer l'activité agricole autour de productions locales de qualité afin de répondre à la demande métropolitaine ;
- Maintenir l'économie et l'emploi local dans les communes rurales ;
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et architectural et favoriser la transition écologique.

- Contenu de la mesure :

- Favoriser les productions locales de qualité ;
- Maintenir les activités dans les villages ruraux et notamment les commerces et services de proximité ;
- Mettre en valeur les espaces naturels, les paysages en lien avec la trame verte et bleue du SCoT

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

- 2015 - 2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

3.1 Soutenir les projets collectifs dans le secteur agricole et agro alimentaire

- Types de dépenses :

- Etudes de faisabilités – ingénierie interne et externe ;
- Investissements matériels et immatériels ;

- Nature et/ou exemples d'actions et de projets : magasins fermiers collectifs – magasins itinérants – installations en maraîchage – approvisionnement des restaurants collectifs et scolaires en produits locaux de qualité – actions de promotion des produits locaux, etc.

- Maîtres d'ouvrages : porteurs de projets publics et privés
- Partenariats : Région – Département - chambre d'agriculture – CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture en milieu rural) – ERABLES (Ensemble pour représenter l'agriculture biologique locale, écologique et solidaire) - collectivités locales

3.2 Maintenir et développer les activités dans les villages

- Types de dépenses :
 - Etudes de marché et de positionnement ;
 - Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples d'actions et projets : création ou aménagement de locaux à usage commercial, artisanal ou de services dans les communes dépourvues – actions de promotion du petit commerce rural
- Maîtres d'ouvrages : communes autres que les pôles (au sens du SCoT)
- Partenariats : Région – Département - chambres consulaires – associations de commerçants

3.3 Valoriser le patrimoine naturel et architectural

- Types de dépenses :
 - Ingénierie interne et externe ;
 - Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples d'actions et projets : plantation de haies champêtres – aménagements d'espaces naturels – entretien et mise en valeur des milieux humides et autres espaces de biodiversité – sentiers de découverte – remise en état du petit patrimoine rural
- Maîtres d'ouvrages : communes, groupements de communes – associations
- Partenariats : Région – Département – chambre d'agriculture – associations de chasse et de pêche – associations environnementales, etc.

EVALUATION ET SUIVI

- Indicateurs :
 - Nombre de groupements d'agriculteurs accompagnés (3.1)
 - Nombre de commerces multiservices, artisans, maintenus ou créés (3.2)
 - Nombre de mètres linéaires ou de m² valorisés ou remis en état (3.3)
 - Nombre d'emplois maintenus ou créés (3.1 – 3.2)
- Critères de sélection des projets et actions :
 - Cohérence avec le SCoT (3.1 – 3.2 – 3.3)
 - Nombre d'emplois en jeu (3.1 – 3.2)
 - Nombre d'agriculteurs engagés dans la démarche (3.1)
 - Impact environnemental (3.1 – 3.3)
 - Partenariats engagés (3.1 – 3.2 – 3.3)

AXE STRATEGIQUE N° 2 : LA QUALITE DE VIE FACTEUR D'ATTRACTIVITE

MESURE 4 : LA DIVERSIFIATION DES MODES DE DEPLACEMENT

ARTICULATION AVEC LE CRU :

- E/ la mobilité multimodale

ARTICULATION AVEC LE CPER 2015 – 2020 :

- Volet mobilité multimodale

ARTICULATION AVEC LE SCOT et le Plan Climat Energie Territorial :

Le SCoT définit, dans son chapitre 5, les objectifs en matière de déplacements avec la réalisation de pôles multi modaux autour des gares, le développement des circulations douces et d'une manière générale le développement des alternatives aux déplacements automobiles.

ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME LEADER :

Le programme LEADER comporte un volet mobilité autour des mêmes problématiques que celles liées à la multi modalité.

PRESENTATION DE LA MESURE

- Contexte général :

Le Sud Toulousain est inclus dans l'aire urbaine de Toulouse et reste fortement dépendant aux dynamiques métropolitaines. Pour ce territoire, les déplacements, notamment les déplacements pendulaires, constituent un enjeu majeur. La saturation des réseaux routiers vers ou depuis la métropole, pourrait, à terme, constituer un handicap pour le développement du territoire.

- Objectifs stratégiques :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- Maintenir une bonne mobilité entre la métropole et le territoire et au sein même du territoire.

- Contenu de la mesure :

- Construire l'inter modalité autour des gares ;
- Développer les modes doux de déplacement en cohérence avec le Schéma Régional des Vélos-routes et Voies Vertes
- Communiquer autour des alternatives à l'automobile

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

- 2015 - 2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

4.1 Construire l'inter modalité autour des gares

- Types de dépenses :
 - Investissements matériels et immatériels ;
- Nature et/ou exemples d'actions et de projets : aménagements des parkings de gares, création de garages vélos sécurisés, etc.
- Maîtres d'ouvrages : publics
- Partenariats : Région – Département - collectivités locales – SNCF – RFF – associations d'usagers, etc.

4.2 Développer les modes doux de déplacement

- Types de dépenses :
 - Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples d'actions et projets : création de cheminements doux confortant l'inter modalité et / ou reliant les itinéraires régionaux, plans de déplacements entreprises ou inter entreprises, etc.

- Maîtrise d'ouvrages : publique et privés
- Partenariats : Région – Département – collectivités locales – clubs d'entreprises – chambres consulaires – associations, etc.

4.3 Communiquer autour des alternatives à l'automobile

- Types de dépenses :
 - Ingénierie interne et externe ;
 - Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples d'actions et projets : organisation de journées de la mobilité, etc.
- Maîtres d'ouvrages : communes, EPCI– associations
- Partenariats : Région – Département – collectivités locales – associations d'utilisateurs, etc.

EVALUATION ET SUIVI

- Indicateurs :
 - Nombre de projets accompagnés (4.1 – 4.2 – 4.3)
 - Fréquentation des gares du territoire (4.1)
 - Nombre d'entreprises engagées dans une démarche déplacement (4.2)
 - Nombre de Kms aménagés (4.2)
 - Nombre d'actions de communication engagées (4.3)
- Critères de sélection des projets et actions :
 - Cohérence avec le SCoT (4.1 – 4.2 – 4.3)
 - Part de la population concernée (4.1 – 4.2 – 4.3)
 - Nombre de salariés concernés (4.2)
 - Impact environnemental (4.1 – 4.2)
 - Partenariats engagés (4.1 – 4.2 – 4.3)

AXE STRATEGIQUE N° 2 : LA QUALITE DE VIE FACTEUR D'ATTRACTIVITE

MESURE 5 : LE DEFI DE L'ACCESSIBILITE

AXES DU CRU :

- D/ aménagement numérique du territoire
- J/ les services et équipements publics

ARTICULATION AVEC LE CPER 2015- 2020 :

- Volet Très Haut Débit et usages du numérique
- Volet territorial (28.1 améliorer l'accessibilité des services aux publics)

La présente mesure s'inscrit dans les politiques nationale et régionale d'accessibilité des publics handicapés aux services et équipements publics. Elle est également en cohérence avec les politiques d'aménagement numérique et notamment le Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN).

ARTICULATION AVEC LE PROGRAMME LEADER et TEPCV: Le Sud Toulousain souhaite se positionner comme territoire expérimental en matière d'implantation de tiers lieux mis en réseaux offrant une vraie alternative ponctuelle ou permanente aux déplacements pour les salariés, chefs d'entreprises et demandeurs d'emploi. C'est pourquoi il a positionné le financement d'une étude de faisabilité dans la convention TEPCV et la réalisation de ces tiers lieux sur le programme LEADER.

ARTICULATION AVEC LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL : Le Plan Climat Energie du Sud Toulousain, élaboré en 2009, comporte dans son plan d'action un volet mobilité pour lequel nombre d'actions ont déjà été engagées (covoiturage, schéma de déplacement, etc.)

PRESENTATION DE LA MESURE

- Contexte général :

Les collectivités publiques du Sud Toulousain ont un défi majeur à relever en matière d'accessibilité aux services et équipements publics pour les personnes souffrant de handicaps divers. Par ailleurs, le territoire souhaite se positionner comme un « territoire numérique » confirmant ainsi les dynamiques déjà engagées en la matière et participant à la réduction des déplacements pendulaires qui saturent les axes de communication. Le CRU viendrait conforter cette démarche.

- Objectifs stratégiques :
 - Un égal accès pour tous aux équipements et services ;
 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Contenu de la mesure :
 - Favoriser l'accessibilité dans les bâtiments, services et espaces publics ;
 - Développer l'usage du numérique pour les populations et les entreprises ;
- Calendrier : 2015 - 2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

5.1 Favoriser l'accessibilité dans les bâtiments, services et espaces publics

- Types de dépenses : Investissements matériels et immatériels ;
- Nature et/ou exemples d'actions et de projets : travaux et aménagements (ascenseurs, rampes d'accès, aménagements visuels, etc.) dans les bâtiments publics permettant l'accès pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant de déficiences visuelle, auditives, etc.
- Maîtres d'ouvrages : publics
- Partenariats : Région – Département - collectivités locales – associations, etc.

5.2 Développer l'usage du numérique

- Types de dépenses : Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples d'actions et projets : création de tiers lieux au bénéfice de télé travailleurs, implantation de cyber bases au bénéfice des demandeurs d'emplois et autres

- publics, équipement de formation à distance, agenda culturel numérique, etc.
- Maîtres d'ouvrages : publics et privés
 - Partenariats : Région – Département – acteurs de la formation et de l'insertion – pôle emploi, etc.

EVALUATION ET SUIVI

- Indicateurs :
 - Nombre de projets accompagnés (5.1 – 5.2)
 - Nombre de bénéficiaires potentiels (5.2)
- Critères de sélection des projets et actions :
 - Pertinence des travaux projetés (5.1)
 - Viabilité économique du projet (5.2)
 - Portée territoriale du projet (5.2)
 - Partenariats et concertation engagés (5.1 – 5.2)

AXE STRATEGIQUE N° 2 : LA QUALITE DE VIE FACTEUR D'ATTRACTIVITE

MESURE 6 : DES POLES URBAINS A RENFORCER

AXES DU CRU :

Parmi les axes prioritaires de la Région, certains concernent directement les pôles urbains :

- F/ les grands équipements culturels et sportifs
- H/ la requalification des centres-bourgs
- I/ l'habitat social porté par les collectivités
- J/ les services et équipements aux publics

ARTICULATION AVEC LE CPER 2015 - 2020 :

- Volet territorial

ARTICULATION AVEC LE SCoT : Le SCoT du Sud Toulousain définit l'organisation territoriale avec une armature urbaine déclinée en : pôles d'Equilibres, pôles de services et autres communes.

La présente mesure vise plus spécifiquement les communes définies comme pôles du territoire.

PRESENTATION DE LA MESURE

- Contexte général :

Les pôles d'équilibre et les pôles de services ont vocation, à accueillir près de 80 % de la population nouvelle du territoire. Ils se doivent de répondre aux attentes de ces populations aussi bien en matière de logements diversifiés que d'équipements structurants ou de développement des cœurs de ville. Cette initiative est garante d'un cadre de vie agréable et d'un accueil de nouvelles populations.

- Objectif stratégique :
 - Conforter l'attractivité des pôles urbains définis par le SCoT ;
- Contenu de la mesure :
 - Requalifier les centres bourgs et inciter à des démarches de type AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) ou secteurs sauvegardés ;
 - Favoriser le logement social ;
 - Développer l'offre en matière d'équipements culturels et sportifs structurants ;
 - Maintenir et développer les pôles commerciaux de centre ville ;
 - Inciter à la création de maisons de santé pluridisciplinaires
 - Calendrier : 2015 - 2017

DESCRIPTIF DES ACTIONS ENVISAGEES

6.1 Requalifier les centres bourgs et inciter à des démarches de type AVAP ou secteurs sauvegardés.

- Types de dépenses : Investissements matériels et immatériels ;
- Nature et/ou exemples de projets : restauration des façades – requalification du parc de logements inconfortables et insalubres
- Maîtres d'ouvrages : communes s'engageant dans une démarche de type AVAP ou secteurs sauvegardés, communautés de communes
Calendrier : voir ci-dessus
- Partenariats : Etat - Région – Département - collectivités locales – CAUE – etc.

6.2 Favoriser le logement locatif

- Types de dépenses : Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples de projets : acquisition en vue de la création ou de l'aménagement de logements locatifs permanents, travaux de réhabilitation visant à créer des logements locatifs.
- Maîtres d'ouvrages : communes de moins de 15 000 habitants

- Partenariats : Région – Département – collectivités locales - etc.

6.3 Développer l'offre en matière d'équipements culturels et sportifs structurants

- Types de dépenses : Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples de projets : création de médiathèque, salles de spectacles, bassins de natations couverts, salles multisports ou spécialisées, etc.
- Maîtres d'ouvrages : communes et groupement de communes
- Partenariats : Région – Département – collectivités locales - acteurs et associations culturels et sportifs, etc.

6.4 Maintenir et développer les pôles commerciaux de centre ville

- Types de dépenses : Investissements matériels et immatériels.
- Nature et/ou exemples d'actions ou projets : démarche OMPCA
- Maîtres d'ouvrages : communes, communautés de communes, ORDP
- Partenariats : Région – Département – collectivités locales - chambres consulaires - association de commerçants et artisans, etc.

6.5 Inciter à la création de maisons de santé pluridisciplinaires et développer la silver économie

- Types de dépenses : Investissements matériels et immatériels
- Maîtres d'ouvrages : publics et privés
- Partenariats : ARS - Région – département - collectivités locales – professionnels de la santé, etc.

EVALUATION ET SUIVI

- Indicateurs :
 - Nombre de communes engagées dans une démarche de type AVAP ou secteur sauvegardés (6.1)
 - Nombre de logements locatifs créés ou réhabilités (6.1 - 6.2)
 - Nombre d'équipements structurants accompagnés (6.3)
 - Nombre de professionnels de la santé engagés dans une démarche collective (6.5)
- Critères de sélection des projets et actions :
 - Cohérence avec l'organisation territoriale préconisée par le SCoT (6.1 – 6.2 – 6.3 – 6.4 – 6.5)
 - Respect des performances énergétiques (6.1 – 6.2 – 6.3)
 - Viabilité économique du projet (6.3 – 6.4)
 - Portée territoriale du projet (6.3 – 6.5)
 - Partenariats et concertation engagés (6.1 – 6.2 – 6.3 – 6.4 – 6.5)